

The background is a solid blue color. It is decorated with several stylized white floral or starburst patterns of varying sizes and orientations. Some are small and scattered, while others are larger and more prominent, particularly on the right side and bottom of the page. The patterns consist of multiple pointed, petal-like shapes radiating from a central point.

Monceau Générale Assurances

**Rapport annuel
Exercice 2012**

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.8
Compte de résultats	p.10
Bilan.....	p.12
Annexe aux comptes 2011.....	p.15
Résolutions	p.38

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Jean-Pierre Thiolat**

Vice-Président : **Emmanuel Sales**

Administrateurs : **Capma & Capmi** représentée
par Paul Tassel

Mutuelle Centrale de Réassurance
représentée par Gilles Dupin

Monceau Investissements Mobiliers
représentée par Alain Gerbaldi

Philippe Charté

Robert Choplin

François Cochet

Michel Cornet

Bernard Petitpierre

René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : **Gilles Dupin**

Directeurs

généraux délégués : **Pierre Le Moine**

Anne-Cécile Martinot

Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Après un exercice 2011 marqué par des résultats techniques exceptionnels, dans un environnement financier chahuté lié à la crise des dettes souveraines, l'exercice 2012 confirme la dynamique commerciale du réseau et la qualité technique des portefeuilles. Il a bénéficié de l'embellie observée sur les marchés financiers et d'une détente sur les marchés de taux longs. La situation financière de l'entreprise s'en trouve renforcée. Sa contribution aux résultats techniques de son réassureur et à travers lui aux comptes combinés de Monceau Assurances reste de qualité.

Une année d'intense activité opérationnelle

De façon constante depuis plusieurs années, les priorités de l'entreprise portent sur le renouvellement de son réseau d'agents généraux, la révision et l'enrichissement de la gamme de produits et services diffusés par son intermédiaire et la refonte de ses systèmes d'information.

Dans le prolongement des actions menées sans relâche depuis 2005, une attention particulière continue d'être portée au **réseau d'agents généraux**, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès par les agents généraux dans le domaine de l'assurance lard.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de près des trois quarts des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits lard. Sur l'année 2012, sept agences auront changé de titulaires. Et les années qui viennent seront également déterminantes dans ce domaine.

L'ampleur du travail à accomplir a fait passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Néanmoins, une nouvelle agence a été créée ex-nihilo à Nouméa, et le futur agent formé sur le site de Vendôme à l'exercice de cette responsabilité. La réorganisation des activités ultramarines du groupe a conduit à la création de deux agences en Guadeloupe en 2011 et sur l'île de La Réunion en 2012 après transfert à Monceau Générale Assurances des portefeuilles de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe et de France Réunion Assurance Mutuelle. L'équipe d'encadrement du réseau, affaiblie par les départs de ceux qui ont souhaité devenir agents généraux, a été reconstituée puis renforcée pour faire face à ses missions, étendues pour intégrer la problématique du contrôle interne, essentiel à une bonne maîtrise des risques.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, rejoints par un sixième en 2009, un collaborateur du groupement a choisi de devenir agent et s'est installé en 2008, deux autres ont franchi le pas en 2009. Trois autres ont suivi cet exemple en 2010. Un autre les a imités, en reprenant l'agence de Bracieux en 2012. Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise. Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général.**

S'agissant de la gamme de produits, le processus de révision et de refonte des contrats s'est poursuivi, avec la conclusion des travaux portant sur la multirisque professionnelle. Un contrat garantissant les souscripteurs contre les accidents de la vie a été conçu et commercialisé au début du second semestre 2012, répondant à la volonté d'accroître la multi-détention au sein du portefeuille de clients. Une telle orientation permet d'exploiter un gisement de croissance organique important, tout en maintenant, à partir d'une population de clients connus, le même niveau de qualité technique du portefeuille. Par ailleurs, dans le cadre d'un rapprochement opérationnel avec la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, un produit d'assurance des instruments a également été commercialisé en fin d'année, proposé en contrat individuel ou collectif.

Enfin, le troisième domaine important concerne les **aspects informatiques**, notamment au travers du projet Monceau Net, qui vise à refondre et à faire évoluer les différents applicatifs «métiers lard». Il s'agit là d'un projet d'importance stratégique pour la pérennité de l'entreprise, et plus généralement de l'activité lard du groupe. La version 2 de ce progiciel a été déployée à partir de mai 2011 permettant à la fois de ne plus dépendre de technologies obsolètes, non maintenues par leur promoteur, et d'alléger sensiblement les coûts d'exploitation. Les collaborateurs ont été sollicités de façon importante dans le cadre de ce **projet Monceau Net**, tant pour traiter les problèmes résiduels inhérents à la version 2 de ce progiciel, en matière de réconciliation comptable en particulier, que pour préparer la version 3, marquant une nouvelle étape dans l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la productivité tant administrative que commerciale de l'entreprise et de ses agents.

La mobilisation des collaborateurs, la parfaite collaboration entre l'entreprise et les agents généraux représentés par la Commission informatique de leur syndicat, tout comme l'état d'esprit constructif qui anime ces derniers pour contribuer efficacement à l'œuvre commune méritent d'être soulignés. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour ces marques de solidarité qu'ils expriment par leur engagement et leur détermination à réussir.

Développement de l'activité et résultats techniques

Fait rare dans notre activité professionnelle, l'exercice 2011 avait permis d'afficher croissance des portefeuilles des agents généraux et très bonne qualité des résultats techniques. Cette situation s'est pratiquement renouvelée en 2012.

Le chiffre d'affaires en provenance du réseau d'agents généraux a progressé de plus de 5%, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance n'a toutefois pas été suffisante pour compenser les effets de la fin des relations avec April Immobilier, ou la dégradation continue du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Aussi, avec un total de 70.628 k€, le chiffre d'affaires global s'inscrit-il en légère baisse, de 1%, par rapport à celui enregistré au titre de 2011.

Cette croissance des portefeuilles d'agents est une nouvelle fois tirée par la production en assurance automobile, branche dont le chiffre d'affaires croît de 11,7 %. Comme en 2011, les augmentations tarifaires réduites autorisées par les bons résultats techniques enregistrés ont permis à l'entreprise de renforcer ses positions concurrentielles. Le rythme de croissance se poursuit également sur le produit « multirisque habitation », avec une hausse de 2,9 % du chiffre d'affaires, de 4,2% en multirisque professionnelle et de 7,6% en multirisque agricole.

Au plan technique, la sinistralité de l'exercice n'a que peu souffert des effets de la vague de froid du mois de février, caractérisée par une période de gel de 13 jours consécutifs : il en est résulté une hausse sensible du nombre de sinistres pour dégâts des eaux, pour un coût estimé à environ 1,5 M€.

L'entreprise a été épargnée par tous les autres événements climatiques ayant affecté la profession et n'a pas eu à déplorer de sinistres corporels très graves. La sinistralité courante de l'exercice est de qualité.

Par ailleurs, la liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent a dégagé des bonis, les frais généraux ont été maîtrisés (cf. infra), de sorte que **le ratio combiné brut de réassurance ressort pour cette année 2012 au niveau remarquable de 93,4%**.

L'environnement économique et la contribution de la gestion financière aux résultats

L'année 2012 marque un tournant dans l'évolution de l'économie mondiale. Cinq ans après le déclenchement de la crise, les déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement sont en train de se résorber. La reprise se poursuit aux Etats-Unis, la zone euro a surmonté ses difficultés, les pays émergents et, en tout premier lieu, la Chine, rééquilibrent leur modèle de croissance vers la demande interne. Si le risque de rechute de l'économie mondiale s'éloigne, les grandes banques centrales demeurent à la manœuvre par leurs politiques de monétisation de la dette publique et privée, exposant l'économie à la survenance de nouvelles bulles financières ainsi qu'à une instabilité accrue des taux de change.

En juillet, M. Draghi, récemment nommé Président de la BCE, annonçait d'une part le lancement d'un nouveau programme de rachat des dettes publiques sans limitation de montant pour ceux des gouvernements européens qui postuleraient au MES, mais surtout, d'autre part, adoptant une nouvelle stratégie de représailles massives face aux mouvements de marché, exprimait une confiance tranquille dans les capacités de la BCE à maintenir l'intégrité de la monnaie unique. Bien que les mesures de la BCE ne soient pas de nature à avoir un impact direct ni immédiat sur la conjoncture économique, elles ont induit un recul très marqué du risque systémique perçu par les marchés.

Dans ce contexte, la deuxième partie de l'année a vu un rebond des marchés obligataires des pays périphériques ainsi que des marchés d'actions. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans (Bund) se négociait ainsi à 1,36 % et l'OAT à 2,00 %. Sans rattraper leur écart de valorisation avec les actions américaines, les actions européennes ont également favorablement réagi aux orientations de la BCE, enregistrant une forte progression pendant les derniers mois de l'année. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600, représentant les 600 premières capitalisations européennes, affichait en fin d'exercice une progression de + 14,37 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 3641 points, soit une hausse de 15,23 % sur l'ensemble de l'année.

Dans un tel environnement, les orientations d'investissements approuvées régulièrement par le conseil d'administration depuis 2008 ont conduit à donner la priorité à une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille. Cette démarche paraît conserver toute sa pertinence à long terme.

Dans cette logique, qui élimine l'investissement en obligations longues à taux fixe, deux thèmes ont inspiré les décisions prises au cours de l'exercice 2012 : la recherche d'actifs mobiliers offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part.

Par grande classe d'actifs, les flux d'investissement nets se présentent comme suit :

- **Le portefeuille obligataire et de produit de taux a légèrement régressé**, de 5.566 k€ (sur un total de portefeuille analysé valorisé à 109 M€). Seul le portefeuille d'Opcvm d'obligations a été renforcé, par un complément d'investissement sur un fonds pur inflation. Les désinvestissements ont porté sur la poche **d'obligations indexées sur l'inflation**, à hauteur de 5.136 k€, réinvestis pour une très large part dans le fonds Germinal, classé dans les fonds actions, mais qui en pratique détient de l'or physique. Cette poche **représente environ 88 %** du portefeuille obligataire vif, sur des échéances très longues.
- Tout comme en 2010 et 2011, le portefeuille **d'OPCVM d'actions a été renforcé**, de 4,4 M€. Il s'agit là pour l'essentiel de l'investissement à hauteur de 4,6 M€ sur le fonds Germinal, géré par la Financière de la Cité, qui détient de l'or physique. Le portefeuille d'Opcvm d'actions pèse à présent pour **19 % du total des actifs sous gestion** ;
- Le portefeuille d'OPCVM **d'obligations convertibles**, est resté inchangé. Il **représente un peu plus de 12 % du total** des actifs de l'entreprise ;
- Enfin, s'agissant du **programme d'acquisition de locaux d'agences** déployé par Monceau Agences Immobilier, un nouveau local a été acquis à Nouméa, et des travaux engagés dans les agences de Morlaix et Saint Amand-Longpré. Ces débours ont été financés par une augmentation de l'avance en compte courant consentie à Monceau Agences Immobilier, soit 763 k€ pour la part de Monceau Générale Assurances.

Au global, les produits financiers nets enregistrés par l'entreprise s'affichent en nette hausse, s'établissant à **3.775 k€ en 2012**, contre 1.268 k€ en 2011. En particulier, l'embellie des marchés financiers a permis de reprendre en partie les provisions pour dépréciation durable constituées au 31 décembre précédent, et de matérialiser des plus-values, ce qui paraissait peu probable fin juin et encore loin d'être acquis à la fin d'octobre, surtout en tenant compte du «handicap» de début d'exercice, de près de 1,9 M€. Elle a également permis de reprendre une grande partie de la provision pour risque d'exigibilité, constituée fin 2011 pour un montant de 620 k€, réduite à 76 k€ au 31 décembre 2012. La différence est venue bonifier le compte de résultat technique décrit supra.

Des résultats comptables de qualité

Excellent par ses résultats techniques et financiers, l'exercice est également satisfaisant en matière de frais généraux. Issus essentiellement de la répartition des frais des groupements d'intérêt économique constitués entre les adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, **les frais généraux** hors commissions s'élèvent à 5.412 k€, **en baisse de 3,6 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au final les résultats techniques bruts de réassurance s'élèvent à 6.608 k€. Les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à ces excellents résultats techniques à hauteur de 6.331 k€, laissant apparaître un résultat technique net de 277 k€.

Alimenté par les produits financiers non alloués, le compte non technique porte la marque des opérations de révision de comptes du bas du bilan, entreprises à l'occasion des travaux menés sur Monceau Net, qui ont conduit à passer en pertes exceptionnelles des créances anciennes sans perspectives de recouvrement.

Il supporte également un impôt sur les sociétés, bien que l'entreprise dispose toujours de déficits fiscaux reportables. La limitation de l'utilisation des déficits fiscaux reportables introduite par la loi en 2011 a encore été renforcée en 2012. Cela conduit l'entreprise à enregistrer un impôt sur les sociétés d'un montant de 267 k€, alors qu'elle n'a pas épuisé son stock de déficits fiscaux.

Le résultat net de l'exercice ressort au final à 1.270 k€, que le conseil vous propose d'affecter au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Une structure financière solide

Bonifiés du résultat de l'exercice, les fonds propres comptables avant affectation du résultat ont subi un nouveau prélèvement au titre de la taxe sur la réserve de capitalisation, s'élevant à 477k€, venant s'ajouter à « l'exit tax », prétendument libératoire déjà acquittée en 2010. Cette taxe a été imputée sur le report à nouveau, et n'a pas pesé sur le résultat de l'exercice.

Si vous acceptez l'affectation du résultat proposée par le conseil, les fonds propres comptables de l'entreprise s'élèveront à 41.793 k€, supérieurs à la marge de solvabilité minimale, évaluée à 8.279 k€. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt à long terme a fait naître un volume significatif de plus-values latentes obligataires au 31 décembre 2012, à hauteur de 6.745 k€, à comparer aux moins-values latentes de 461 k€ observées au 31 décembre 2011. Si l'on ajoute ces plus-values latentes aux éléments constitutifs de marge, le taux de couverture de la marge de solvabilité s'établit à 586 %.

Enfin, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2012 un excédent de 27.410 k€.

Ces différents indicateurs témoignent de la qualité du bilan de l'entreprise.

Filiales et participations

La société possède une filiale, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique d'acquisition de points de ventes. En 2012, Monceau Agences Immobilier a acquis des locaux à Nouméa pour y installer une agence. Cet investissement et les travaux d'aménagement engagés sur plusieurs sites ont représenté un total de 790 k€.

Après une perte de 220 k€ en 2011, s'expliquant pour l'essentiel par le passage à une méthode de calcul des amortissements par composants que la société n'appliquait pas jusque-là, la société enregistre en 2012 une nouvelle perte, de 170 k€, produite en partie par les droits d'enregistrement et commissions d'intermédiaires payées, mais surtout conséquence des travaux d'évaluation menés par un expert indépendant.

Monceau Générale Assurances possède également une participation de 20% dans la société d'assurance mixte Monceau Retraite & Épargne.

Monceau Retraite & Épargne a vu son chiffre d'affaires progresser de 18%, à 30.911 k€. Cette performance résulte du transfert du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite, jusque-là assuré par Capma & Capmi, dans le cadre de sa fusion avec Monceau Avenir

Plus, géré par Monceau Retraite & Épargne. Ce plan d'épargne retraite populaire représente 24 % du total du chiffre d'affaires de la société en 2012.

L'activité « épargne » enregistre un recul de 20 % (7.332 k€ vs 9.162 k€ en 2011) portant principalement sur les fonds en euros mais aussi sur les supports en unités de compte. La collecte réalisée par le réseau d'agents généraux s'avère décevante. Elle baisse de 22%, et ce malgré la qualité des produits, la poursuite des efforts de sensibilisation menées par les équipes d'encadrement, l'excellente performance affichée sur le fonds en euros de Dynaplus en 2011, avec un taux de revalorisation de 3,60 %, et les moyens consacrés à la promotion de ce produit.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'activité non vie a également régressé, de 6 %, en raison du refus de la société d'accepter les durcissements de conditions tarifaires observés lors d'appels d'offres pour couvrir les risques statutaires des services départementaux d'incendie et de secours.

Bénéficiant de la reprise d'une partie des provisions pour dépréciation durable et de l'intégralité de la provision pour risque d'exigibilité constituées à l'inventaire 2011, Monceau Retraite & Épargne enregistre un bénéfice de 522 k€, proche du bénéfice de 609 k€ de l'exercice 2011.

Tout comme Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne jouit d'une situation financière saine : elle satisfait aisément à ses obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de contrôle font ressortir des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

Les résolutions

Délibérant à titre ordinaire, après la lecture de ses rapports par le commissaire aux comptes, vous serez invités à approuver les résolutions préparées par le conseil d'administration, qui n'appellent pas de remarque particulière. Réunie ensuite à titre extraordinaire, l'assemblée devra se prononcer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. Conformément aux dispositions légales, pareille possibilité doit être ouverte aux salariés tous les trois ans. Le conseil d'administration recommande de repousser cette résolution.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats remarquables qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêts pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire les effets directs et indirects différents.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles.

Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

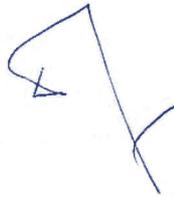
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 15 mai 2013

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'R' connected together.

Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1 Primes	+	70 128	30 216	39 912	40 790
1a Primes	+	70 628	30 841	39 787	41 072
1b Variation de primes non acquises	+/-	500	625	-125	282
2 Produits des placements alloués	+	2 004	-	2 004	703
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	1
4 Charges des sinistres		43 298	15 349	27 949	34 242
4a Prestations et frais payés	-	51 995	21 577	30 418	37 055
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-8 697	-6 228	-2 469	-2 813
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	4 527	-	4 527	-207
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		17 257	8 536	8 721	3 667
7a Frais d'acquisition	-	11 247	-	11 247	8 627
7b Frais d'administration	-	6 010	-	6 010	4 344
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	8 536	-8 536	-9 304
8 Autres charges techniques	-	456	-	456	437
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-14	-	-14	-50
Résultat technique non vie		6 608	6 331	277	3 405

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2012	2011

1 Résultat technique non vie		277	3 406
3 Produits des placements		9 105	3 172
3a Revenu des placements	+	1 700	1 500
3b Autres produits des placements	+	2 031	377
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	5 374	1 295
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		5 330	1 904
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	134	131
5b Autres charges des placements	-	1 171	1 511
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	4 025	262
6 Produits des placements transférés	-	2 004	703
7 Autres produits non techniques	+	516	37
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-515	603
9a Produits exceptionnels	+	1 180	1 438
9b Charges exceptionnelles	-	1 695	835
10 Participation des salariés	-	512	-54
11 Impôt sur les bénéfices	-	267	503
12 Résultat de l'exercice		1 270	4 162

Bilan au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2012	31/12/2011
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	104 355	102 195
3a Terrains et constructions	3 854	3 049
3b Placements dans des entreprises liées	7 561	7 561
3c Autres placements	92 060	90 690
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	880	895
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	40 809	46 412
5a Provisions pour primes non acquises non vie	625	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	40 184	46 412
5e Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	15 235	19 126
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 427	14 295
6aa Primes restant à émettre	778	342
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 649	13 953
6b Créances nées d'opérations de réassurance	121	148
6c Autres créances :	2 687	4 683
6ca Personnel	1	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	235	-
6cc Débiteurs divers	2 451	4 683
7 Autres actifs	4 673	2 648
7a Actifs corporels d'exploitation	278	367
7b Comptes courants et caisse	4 395	2 281
8 Comptes de régularisation - Actif	3 999	3 125
8a Intérêts et loyers acquis non échus	617	927
8b Frais d'acquisition reportés	2 668	1 645
8c Autres comptes de régularisation	714	553
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	169 071	173 506

1 Capitaux propres	41 793	39 970
1a Capital appelé	30 000	30 000
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	8 194	7 164
1e Report à nouveau	2 329	-1 356
1f Résultat de l'exercice	1 270	4 162
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	108 764	112 449
3a Provisions pour primes non acquises non vie	15 358	14 858
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	86 272	94 970
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	432	447
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	6 702	2 174
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	410	180
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	865	2 168
7 Autres dettes	15 086	16 534
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 184	3 384
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 319	7 877
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	50	2
7e Autres dettes :	4 533	5 271
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	3
7ec Personnel	500	100
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 327	2 070
7ee Créanciers divers	2 706	3 098
8 Comptes de régularisation - Passif	2 153	2 205
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	169 071	173 506

Annexe aux comptes 2012

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2012. Il présente les principales données comptables et financières de l'exercice 2012 et le bilan arrêté au 31 décembre 2012. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- s'appuyant sur l'action de sa direction générale et les compétences réunies par les groupements de moyens auxquels elle adhère, la société a poursuivi ses travaux de réorganisation et de modernisation du réseau d'agents généraux, de refonte et d'amélioration de sa gamme de produits, de renforcement de son image ;
- préoccupée par le maintien de ses marges dans un marché très concurrentiel, la société affiche un chiffre d'affaires de 70.628 k€, pratiquement stable (-1 %) par rapport à l'exercice 2011, alors que l'encaissement en provenance du courtage se réduit délibérément, et que le portefeuille santé géré par Alptis continue inexorablement de se réduire. Ces effets dépressifs sont pratiquement compensés par le développement des portefeuilles des agences qui se développent à un rythme soutenu depuis 2010, de 5% en 2012. La dynamique retrouvée de ce réseau se confirme donc dans le temps ;
- la société France Réunion Assurance Mutuelle a transféré à effet du 1^{er} janvier 2012 son portefeuille de contrats, qui a contribué au chiffre d'affaires de l'exercice à hauteur de 822 k€ ;
- les frais généraux hors commissions s'élèvent à 5.412 k€, en baisse de 3,6 % par rapport à leur niveau de 2011, témoignant d'une excellente maîtrise par l'entreprise de ses frais généraux ;
- à la faveur du changement des applicatifs informatiques utilisées par l'entreprise, les services ont procédé à une revue des comptes du bas du bilan, conduisant à annuler des écritures antérieures à 2005, avec un impact négatif sur le résultat de près de 1,4 M€ ;
- les résultats techniques bruts de réassurance bénéficient d'une très bonne sinistralité sur l'exercice courant, d'une liquidation favorable des provisions sur exercices antérieurs et de produits financiers en hausse. Ils s'élèvent à 6.608 k€ ;
- les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à cet excédent à hauteur de 6.331 k€ ;
- la bonne tenue des marchés financiers a permis de reprendre une partie des provisions pour dépréciation durable, qui régressent de 890 k€ à 379 k€, et de la provision pour risque d'exigibilité, ramenée de 620 k€ à 76 k€ ;
- après paiement d'un montant d'impôt de 267 k€, dû malgré l'existence de déficits fiscaux reportables, l'exercice se solde par un bénéfice de 1.270 k€ ;
- la société a supporté une nouvelle taxe sur la réserve de capitalisation, s'élevant à 477k€, venant s'ajouter à « l'exit tax » déjà acquittée en 2010. Cette taxe a été imputé sur le report à nouveau, et n'a pas pesé sur le résultat de l'exercice ;
- au 31 décembre 2012, les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 41.793 k€, pour une marge de solvabilité à constituer de 8.279 k€. En tenant compte des plus-values latentes, les éléments constitutifs de marge s'élèvent à 48.538 k€, soient environ 5,8 fois l'exigence réglementaire. L'état de couverture des engagements réglementés fait apparaître un excédent de 27.410 k€ sur les engagements à couvrir.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle Prudentielle (ACP).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentielle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure

de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,

- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2012, MGA aurait eu à verser 807.585 € à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-		-
Constructions	93			137
Sous-total	93	44	-	137
Parts de sociétés immobilières non cotées	2 990	763		3 753
Versements restant à effectuer		-	-	
Sous-total	2 990	763	-	3 753
TOTAL BRUT	3 083	807	-	3 890

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions	33	3		36
Sous-total	33	3	-	36
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	
Versements restant à effectuer	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	33	3	-	36

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	60	101
Sous-total	60	101
Parts de sociétés immobilières non cotées	2 990	3 753
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	2 990	3 753
TOTAL NET	3 050	3 854

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 567		2	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
TOTAL	7 567	-	2	7 565

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 567	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
TOTAL	7 567	7 565

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	30 396	12 197	8 130	34 463
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	60 185	32 414	35 754	56 845
Prêts et avances sur polices	63	218	136	143
Autres placements	936	52	-	988
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	895	-	15	880
TOTAL BRUT	92 475	44 881	44 035	93 319

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	891	495	1 007	-	379
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	891	495	1 007	-	379

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	29 505	34 084
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	60 185	56 845
Prêts et avances sur polices	63	143
Autres placements	936	988
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	895	880
TOTAL NET	91 584	92 940

4.1.4 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	3 890	3 696	3 734	3 049
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	7 566	7 566	7 566	7 567
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	35 218	34 996	34 881	29 725
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	53 958	54 782	61 527	58 256
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	143	143	143	63
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	880	880	880	895
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	712	712	712	711
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	102 367	102 775	109 443	100 266
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	53 958	54 781	61 527	58 256
- placements évalués selon l'article R 332-20	48 409	47 993	47 917	42 011
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	100 499	100 906	107 574	98 435
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 868	1 868	1 869	1 832
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	450

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2011			2012		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	100 409	102 196	97 945	102 367	104 356	109 443
Amortissement de décote		24	-	-	26	-
Amortissement de surcote	-	1 954	-	-	1 607	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	100 409	100 266	97 945	102 367	102 775	109 443

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
Immeubles d'exploitation	3 890	3 695	3 734	3 049
Droits réels	91	54	87	57
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	3 799	3 641	3 647	2 992
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	3 890	3 695	3 734	3 049

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeur de remboursement	58 422	53 929
Valeur nette	58 256	54 781
SOLDE NON AMORTI	166	- 852

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRECE TV12-151042 GDP LKD SEC.	3 150	-	-	22
Total Grèce	3 150	-	-	22
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	3 150	-	-	22

4.1.5 Créances au 31 décembre 2012

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	342	778	778	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 953	11 649	11 649	-
Créances nées d'opérations de réassurance	148	121	121	-
Autres créances	4 683	2 687	2 687	-
Total	19 126	15 235	15 235	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	927	617
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	2 198	3 381
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 125	3 998

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	-	-415	268	-170		3 753	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'Assurance vie	Société Anonyme	20,64%	7 561	41 238	30 912	522		1	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	7 164	2 072	1 042	8 194
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	37 164	2 072	1 042	38 194
Report à nouveau	-1 356	4 162	477	2 329
Résultat de l'exercice	4 162	-	2 892	1 270
TOTAL	39 970	6 234	4 411	41 793

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/12	31/12/11
Dommages Corporels individuels	155	119	93
Dommages Corporels collectifs	100	-	-
R.C Automobile	2 218	607	224
Dommages Automobile	3 752	-	-
Dommages aux biens des particuliers	4 566	112	48
Dommages aux biens des professionnels	1 662	-	-
Dommages aux biens agricoles	-	-	-
Catastrophes naturelles	633	-	-
Responsabilité Civile	954	-	148
Pertes pécunières	1	2	-
Assistance	655	-	-
Divers	516	-	-
Transport	-	-	-
Dommages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	15 212	840	513

4.2.4 Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2008	2009	2010
Exercice 2010			
Règlements	41 306	43 120	28 857
Provisions	7 123	11 112	32 733
Total charge de sinistres	48 429	54 232	61 590
Primes Acquisées	75 851	74 350	74 239
Ratio S/P	63,8%	72,9%	83,0%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2008	2009	2010	2011
Exercice 2011				
Règlements	42 893	45 465	46 627	21 670
Provisions	4 076	8 058	13 008	24 277
Total charge de sinistres	46 969	53 523	59 635	45 947
Primes Acquisées	75 840	74 554	76 300	67 855
Ratio S/P	61,9%	71,8%	78,2%	67,7%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Exercice 2012					
Règlements	42 981	46 736	50 578	35 630	22 466
Provisions	3 172	4 712	6 156	11 262	21 565
Total charge de sinistres	46 153	51 448	56 734	46 892	44 031
Primes Acquisées	75 837	74 591	76 685	69 325	68 140
Ratio S/P	60,9%	69,0%	74,0%	67,6%	64,6%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2012			2011
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	84 863	45 408	39 455	47 366
Règlements de l'exercice sur antérieurs	26 538	11 561	14 977	15 678
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	55 480	31 575	23 905	30 078
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	2 845	2 272	573	1 610

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 332-20, a été en grande partie reprise, son montant au bilan 2012 s'élevant à 76 k€. Ce montant correspond à l'intégralité de la moins-value latente enregistrée au 31 décembre 2012 sur ce portefeuille.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Retraite	-	-
Risques et Charges	180	410
TOTAL	180	410

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	2 168	865	865	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 384	4 185	4 185	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 877	6 319	6 319	-
Dettes envers les établissements de crédits	2	50	50	-
Autres dettes	5 272	4 532	4 532	-
TOTAL	18 703	15 951	15 951	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 205	2 153
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2 205	2 153

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2011	2012
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	100	500
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	196	227
État		
Taxes	1 551	770
Autres charges à payer	326	329
Autres charges à payer	3 098	2 705
TOTAL	5 271	4 531
Produits à percevoir	2011	2012
Personnel	-	1
Organismes sociaux	-	-
État	-	235
Autres produits à recevoir	4 683	2 451
TOTAL	4 683	2 687

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	215	236
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	215	236
Engagements reçus	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Comptes gagés par les réassureurs	57 943	54 781
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	57 943	54 781

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

Total	Domages corporels individuels (20)	Domages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Domages aux biens des particuliers (24)	Domages aux biens des professionnels (25)	Domages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Cautiion (37/38)	Total Affaires Directes	Acceptations
70 131	650	6 991	11 757	17 060	13 593	5 073	2 088	2 221	3 299	1 723	3 208	1 211	472	-	757	-	70 103	28
Primes acquises	685	6 983	11 717	17 086	13 745	5 091	2 141	2 240	3 323	1 875	3 249	1 212	495	-	757	-	70 599	28
Variation de primes non acquises	35	-9	-38	27	153	19	53	19	23	152	41	1	24	-	-	-	500	-
Charges de prestations	168	1 400	14 306	12 024	9 461	4 397	449	846	1 394	456	2 026	34	234	-26	222	-8	47 383	426
Prestations et frais payés	227	1 099	14 478	12 108	9 965	2 924	1 127	920	1 200	415	2 003	3 893	261	90	1 285	-1	51 994	-
Variation des provisions pour prestations	-59	301	-172	-83	-504	1 473	-678	-74	194	41	23	-3 858	-27	-116	-1 063	-8	-4 610	426
Solde de souscription	482	5 591	-2 549	5 036	4 132	676	1 639	1 375	1 905	1 267	1 182	1 177	238	26	535	8	22 720	-398
Frais d'acquisition	93	1 457	1 581	2 280	2 513	916	396	243	338	426	486	300	68	-	150	-	11 247	2
Autres charges nettes de gestion	6 467	1 141	835	993	999	326	148	79	363	151	192	193	23	-	133	-	6 466	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 716	2 598	2 416	3 273	3 512	1 242	544	322	701	577	678	493	91	-	283	-	17 713	3
Produits nets des placements	2 003	56	1 045	119	219	66	28	41	112	10	9	75	6	24	139	7	1 995	8
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	2 003	56	1 045	119	219	66	28	41	112	10	9	75	6	24	139	7	1 995	8
Part des réassureurs dans les primes acquises	30 839	210	5 164	7 494	6 148	2 330	917	2 221	1 419	1 384	161	116	207	-	-	-	30 839	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	21 575	65	8 203	4 280	3 757	1 123	463	897	416	108	-	255	95	40	14	-	21 575	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-5 603	-28	-4 644	-27	-460	635	-398	-63	43	68	-	-679	-7	100	-281	-2	-5 603	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	8 535	76	1 494	2 130	1 668	627	260	548	386	358	53	-3	61	-	-	-	8 535	-
Solde de réassurance	-6 332	-97	-111	-1 111	-1 183	55	-592	-839	-574	-850	-108	-543	-58	140	-267	-2	-6 332	-
Résultat technique	277	-558	-4 031	771	-344	-445	531	255	742	-150	405	216	95	190	124	13	670	-393
Hors compte																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15 358	155	2 217	3 752	4 566	1 171	491	633	964	516	655	1	135	-	-	-	15 356	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	14 858	120	2 256	3 725	4 413	1 152	437	613	941	363	614	-	112	-	-	-	14 855	3
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	85 767	2 260	40 889	3 831	8 924	3 342	958	1 486	5 409	120	196	3 114	131	675	10 905	508	85 533	742
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	94 458	2 331	45 756	3 890	9 436	1 848	1 630	1 551	5 023	79	172	6 955	158	788	11 928	512	94 657	313
Autres provisions techniques à la clôture	7 131	121	5 242	3	121	-8	5	1	310	-	-	30	-	-1	10	-	7 009	122
Autres provisions techniques à l'ouverture	2 618	109	547	27	113	13	11	11	503	-	1	48	1	2	49	4	2 498	124

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 2.004 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au prorata des provisions techniques nettes de réassurance, majorées de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres amputés de la dite réserve d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	123
Frais internes	12
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	135
Amortissement des différences de prix de remboursement	678
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	493
Autres charges des placements	1 171
Moins-values réalisées	1 952
Dotation à la réserve de capitalisation	2 072
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 024
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	5 330

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	8
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 692
Revenus des placements	1 700
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 027
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 004
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	2 031
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	4 847
Reprise sur la réserve capitalisation	527
Profits provenant de la réalisation de placements	5 374
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	9 105

NET	3 775
------------	--------------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	428	864	437	123	152	2 004
Charges internes	822	1 372	742	12	269	3 217
Dotations aux amortissements et aux provisions	46	74	43	-	28	191
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 296	2 310	1 222	135	449	5 412

5.4 Charges de personnel

	2011	2012
Salaires	-54	512
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	-
Autres	-	-
TOTAL	-54	512

L'entreprise n'employant aucun salarié, ce tableau ne montre pas la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. Cette rémunération s'élève à 100.000 € bruts.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012
Produits exceptionnels	
Indemnités compensatrices	775
Cession d'éléments d'actif	-
Divers	265
Reprise provisions risques & charges	141
Total	1 181
Charges exceptionnels	
Indemnités compensatrices	915
Cession d'éléments d'actif	261
Divers	490
Dotations provisions risques & charges	29
Total	1 695
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 514

5.6 Primes brutes émises

	2011	2012
Primes d'assurance directe en France	70 982	70 628
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	70 982	70 628

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2012, 5.950,00 € de jetons de présence sont dus aux membres du Conseil d'administration.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2012, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 65.780,00 € T.T.C.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,9996% du capital de la société.

6.5 Mandats

Philippe Charté	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Trésorier Dynagence (Syndicat des agents généraux Monceau)
Robert Choplin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>

François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile (société d'assurance mutuelle)</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur CER Val de Loire
Michel Cornet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au Conseil d'Administration de la Société Immobilière Toulouse Entrepôts (SITE) (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Convertibles. ▪ Administrateur de Alma Capital Management <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du GIE Service Central des Mutuelle (SCM) ▪ Administrateur du GIE Monceau Assurances Dommages (ASD) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg)

Alain Gerbaldi	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil d'administration de la Française AM Gestion Privée ▪ Membre du Conseil de surveillance de la Française AM International <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil d'administration de la Française AM Funds (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de Next AM Fund (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de LFP SCP Capital IQ Fund (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de la Française Private Bank (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de LFP Immo SR ▪ Président de la Française AM Iberia ▪ Membre du Conseil d'administration de LFP Opportunity (Luxembourg) ▪ Membre du Conseil d'administration de LFIS Vision (Luxembourg)
Pierre Le Moine	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)
Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidente du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Bernard Petitpierre	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira)

<p>Emmanuel Sales</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vide-président du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Représentant permanent de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance au Conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk
<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité
<p>Jean-Pierre Thiolat</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil de surveillance de Thiolat SA ▪ Administrateur de Thiolat Développement SA <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la Prévention Routière du Loir et cher (association loi 1901)
<p>René Van Damme</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la Fondation La Renaissance Sanitaire ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk

6.6 Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Monceau Investissements Mobiliers	1 actions soit	0,0000667 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

6.7 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercices concernés	2008	2009	2010	2011	2012
Nature des Indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 200	15 200	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	997 375	997 375	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 843	73 969	74 915	70 982	70 628
Résultat avant impôts et participation des salariés	-6 661	1 058	5 133	4 611	2 049
Impôts sur les bénéfices				503	267
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	697	243	-54	512
Résultat après impôts et participation des salariés	-6 661	361	4 890	4 162	1 270
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-6,679	0,362	3,260	2,770	0,850
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	75	75	68	75	84
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	28	-	-	-	-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2013 PROCÈS-VERBAL

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 270 493,00 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2012 un montant de 5.950 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce représentent moins de 3% du capital social ;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 2 000 000,00 euros, par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20,00 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du code du travail ;

Elle délègue au président les pouvoirs nécessaires afin de :

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 2 000 000,00 euros ;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du code du travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite d'un délai de 3 ans à compter de la souscription prévu par l'article L.225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versements d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créés avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com